

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
02/05/2016

Dossier complet le
27/05/2016.

N° d'enregistrement
F093-16 P0092

1. Intitulé du projet

RD98 - PR 57+930 à 58+240 - Carrefour giratoire des Marines de GASSIN et de Cogolin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président du Département du Var

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières e) tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,40ha	Carrefour giratoire et aménagements cyclables et piétonniers représentant une surface de 1ha environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Mise en giratoire du carrefour d'accès aux marines de Gassin et de Cogolin sur la RD98 et repositionnement de la piste cyclable et des cheminements piétons existants.

4.2 Objectifs du projet

Le projet routier envisagé permettra de sécuriser l'accès aux marines de Gassin et de Cogolin et d'améliorer les aménagements cyclables et piétonniers existants inadaptés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 4 mois seront séquencés en 4 phases afin de maintenir la circulation sur les axes routiers.

- La première phase consiste à démolir les îlots existants afin d'élargir l'emprise circulaire de la RD98.
- La deuxième phase permettra de réaliser toutes les prestations coté plaine tout en laissant la circulation coté mer.
- La troisième phase comprendra les mêmes prestations mais de l'autre coté de la voie.
- La dernière phase permettra de réaliser le bordurage de l'îlot central et des îlots de séparation préalablement à l'exécution de la couche de roulement générale ainsi que les signalisations verticale et horizontale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les conditions d'accès et de sorties des véhicules seront totalement sécurisées. Le parcours cyclable existant sera amélioré et sécurisé. Un cheminement piétons cohérent sera aménagé entre les points d'arrêts bus repositionnés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une réunion a été organisée, le 8 mars 2016, avec la DDTM (Police de l'eau) en vue de déterminer si le projet est ou pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre du Code de l'Environnement (Articles L123-1 à 16 du Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	10 000m ² (incluant les zones chantier)
Rayon intérieur-extérieur	11m - 18m
Plateforme RD98 et largeur chaussée	11m et 6m
Accotements stabilisés	1,5m
Profil en long et en travers calés au plus près de la RD98	réhaussement très ponctuel au droit du giratoire 30cm
Surface imperméabilisée projet - existant	8 740m ² - 9 683m ² = - 943m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD98 - PR 57+930 à 58+240
Commune de GASSIN
Les Marines

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 39' 9.2" Lat. 43° 15' 42"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

GASSIN

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie routière et terrains en friches pour la création de l'anneau et d'une partie du parcours cyclable. Aménagement dans les emprises routières existantes pour le reste des travaux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Gassin approuvé le 7 novembre 2013
Règlement du PLU applicable aux zones UB et N (naturelles)
Le projet est situé dans une partie de l'emprise de l'emplacement réservé n°1 au bénéfice du Département pour l'aménagement d'un parcours cyclable, plate forme de 3m.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II, Vallée de la Giscle et de la Môle située au plus près à environ 750m de la zone du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de GASSIN soumise à la loi littoral Littoral situé à environ 350m du projet.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc National de Port Cros situé à plus de 1km de la zone du projet
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation "Bourrian" prescrit le 10/04/2000 et approuvé le 30/12/2005. Le projet se situe dans le secteur à risque très fort (R1).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit " Presqu'île de Saint Tropez".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 600m du site classé "les 2 groupes de pins de Cogolin

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre arable issue du décapage sera en partie utilisée pour l'aménagement paysager de l'îlot central et des espaces verts le long de la RD98 coté plaine. 2760m3 de matériaux provenant des décaissements de chaussée resteront excédentaires.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de 3900T de matériaux extraits de carrières ou de filières appropriées du recyclage servant à la réalisation des couches de fondation de la chaussée.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le carrefour giratoire vise à limiter la vitesse pratiquée et à sécuriser cette section de route. L'aménagement routier proposé contribuera donc à limiter très significativement le risque de pollution accidentelle des eaux dans le milieu naturel proche. Les mouvements en entrée et en sortie de la voie communale seront facilités et amélioreront les amplitudes de giration du carrefour actuel qui favorise les renversements.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone à risque très fort (R1) du PPRI .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un aménagement sur place, sans augmentation de capacité le projet n'aura aucun impact sur le trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De légères vibrations pourront être ressenties lors des phases de compactage des couches de chaussée, mais sans entraîner d'impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le carrefour et la RD98 sont actuellement éclairés. Les candélabres existants seront repositionnés et le réseau complété par 3 candélabres afin d'éclairer la périphérie du giratoire. Les lanternes d'éclairage seront équipées de LED. L'impact lumineux supplémentaire sera faible.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet n'engendre pas d'augmentation de trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>La gestion des eaux pluviales du giratoire sera assurée par le réseau pluvial existant de la RD98. La collecte sera réorganisée dans le cadre du projet mais l'exutoire restera inchangé. Les eaux se jettent actuellement dans le ruisseau des tortues via le Béliou.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager en giratoire un carrefour sur une route existante et à repositionner pour les sécuriser les chemins cyclistes et piétons . L'emprise nécessaire au projet sera réduite au plus près des emprises existantes. L'impact du projet sur les parcelles A n°7503, 7504 et 7505 a été réduit au maximum et ne représente qu'une surface globale de 422m². Le projet n'induit aucune augmentation de trafic.

Le projet n'est concerné par aucun périmètre environnemental de protection réglementaire, mais relativement proche d'une Znieff de type II (750m) et à 1,3Km du Parc National de Port Cros.

Le projet est situé dans l'emprise du site inscrit "Presque île de Saint Tropez" et à proximité immédiate d'un site classé.

Le projet se situe hors du plan de prévention des risques technologiques et de transports dangereux .

Le projet est situé dans la zone à risque très fort (R1) du PPRI : en s'inscrivant parfaitement dans l'altimétrie du terrain naturel (niveau de la chaussée existante maintenu sauf dans des zones de reprofilages très localisées), il n'aggrave pas la situation de la plaine du Béliou-Bourrian. Par Ailleurs, les aménagements induits par le projet restituent une surface perméable de 943m². Les enjeux environnementaux relevés dans le cadre du projet concernent essentiellement la problématique de l'eau et paysagère. Dans le cadre des études de projet, le service de l' ABF sera consulté ainsi que le service des cours d'eau de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez (qui mène actuellement une étude hydraulique sur le secteur) comme demandé par la DDTM, lors de la réunion du 8 mars 2016, en vue de confirmer la transparence hydraulique du projet et sa compatibilité avec l'étude précitée.

Compte tenu de ce qui précède, une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le,

28 AVR. 2016

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes


Paul THOMAS-DESESSARTS

